

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Samia GHALI représentée par Bernard MOREL - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 003-215/12/BC

**■ Attribution d'une subvention pour l'animation de l'association IMED -
Approbation d'une convention
DPEATSV 12/7845/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole depuis sa création a affirmé qu'il était nécessaire de soutenir toutes opérations favorisant le développement à l'exportation et ceci d'autant plus que le tissu économique du territoire de la Communauté Urbaine est composé majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises qui rencontrent plus de difficultés que les grands groupes pour établir des relations commerciales durables.

Le programme de développement économique 2008-2014 de MPM réaffirme cette orientation, et en cette période de crise, le développement des entreprises vers les marchés extérieurs est un gage de pérennité et d'ouverture aux réalités de la mondialisation.

Marseille Provence Métropole a souhaité s'engager dans une action de soutien aux opérations de promotion et de vulgarisation de l'exportation en direction des PME en soutenant les structures compétentes dont l'association IMED fait partie.

Lors de son assemblée générale tenue le 10 novembre 2010, l'IMED a changé de dénomination sociale en remplaçant Institut Méditerranéen pour l'Economie et le Développement par Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement, sans changer son sigle.

Le mot Institut ne correspondait pas à la mission essentielle de l'association, le souhait étant de valoriser le savoir-faire et l'expérience en accompagnement export.

L'IMED est une association créée en 1988 dont l'objectif est d'aider les entreprises à promouvoir leur développement international, par un ensemble d'actions très concrètes : organisation de missions, accueil de délégations, assistance à l'export... par l'organisation et la mise à disposition de jeunes ayant choisi le Volontariat International en Entreprise.

Cette opération concourt ainsi à la formation des futurs cadres de l'entreprise. L'action de l'IMED contribue ainsi à faire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole un trait d'union entre la France et les pays méditerranéens.

L'IMED propose aux entreprises l'appui de 5 bureaux permanents implantés en Algérie, Maroc, Tunisie, Turquie, Emirats Arabes Unis (d'autres pays sont desservis : Arabie Saoudite et Pays du Golfe à partir des Emirats Arabes).

Malgré les évènements qui ont eu lieu dans les pays arabes, les antennes de l'IMED ont pu continuer à fonctionner. La représentation assurée en Lybie depuis la Tunisie a été interrompue et les missions programmées annulées.

En 2011 :

L'IMED a géré 8 VIE pour le compte des PME clientes.

Elle a réalisé 17 missions dont 4 pour les entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole : études de marché terrain, recherche et sélection de partenaires ou de distributeurs pour démarrer une activité export, prospection commerciale, assistance permanente avec suivi et contrôle des échanges commerciaux et de l'activité des distributeurs, démarches amiables, relevés de prix, veille sur appels d'offres, salons (Milhe et Avons, AT Europe, Pharmaguideur, et la SNEF).

Elle a accompagné, également, le Grand Port de Marseille pour l'organisation de deux manifestations de promotion : l'une à Alger (150 personnes présentes en mai 2011) et l'autre à Casablanca (130 personnes présentes en septembre 2011).

L'IMED accompagne le PRIDES Finances et Conseil en Méditerranée, en Algérie, au Maroc et en Tunisie : elle est un relais sur place en continu et un appui lors de l'organisation de séminaires pour les entreprises locales.

L'action en partenariat avec UbiFrance et la Mission Economique d'Athènes engagée durant le 2ème semestre 2010 par la mise à disposition de VIE, a été maintenue en 2011.

L'IMED participe à l'animation de partenariats : Club Export, IRCE, Provence International.

Pour 2012 :

L'IMED maintiendra ses bureaux permanents : Algérie, Maroc, Tunisie/Lybie, Emirats Unis (Arabie Saoudite et Pays du Golf). Elle projette de ré-ouvrir une antenne en Egypte (en fonction de la stabilisation de la situation politique).

Les bureaux en partenariat avec Ubifrance : l'opération en Grèce avec partage d'un V.I.E. avec la mission Economique d'Athènes est maintenue jusqu'en avril 2012.

Le nombre de V.I.E. gérés au sein de ces bureaux permanents sera de 8 à 9, assurant les actions de développement des PME à temps partagé.

Le budget prévisionnel de l'IMED, pour 2012, s'élève à 396.000 euros, en légère, diminution par rapport à 2011 (401.500 euros).

Les dépenses par grands postes s'élèvent à :

- 220.000 euros : Salaires et charges
- 69.900 euros : Loyers et charges
- 56.400 euros : Services extérieurs
- 26.800 euros : Frais de missions
- 22.900 euros : Achats

La part de la masse salariale s'élève à 55,55 % du montant des dépenses (55,81 % en 2011).

Les recettes sollicitées sont constituées par :

- 191.000 euros : Entreprises
- 150.000 euros : Région Paca
- 40.000 euros : Département 13
- 15.000 euros : MPM

C'est la subvention de la Région Paca qui permet de prendre en charge 37,88 % du coût des opérations menées pour des entreprises du territoire régional dans le cadre du Prides. Cette prise en charge diminue d'autant le financement des entreprises bénéficiaires.

Les recettes apportées par les entreprises clientes s'élèvent à 191.000 euros, leur participation représente 48,23 % du montant des recettes, contre 53,17 % en 2011.

Il est proposé au Bureau de la Communauté de participer, au titre de l'année 2012, pour l'activité d'exportation auprès des PME du territoire communautaire, en apportant à l'association IMED, une subvention de fonctionnement d'un montant de 12.000 euros (maintien de la participation par rapport à 2011) dont les modalités de versement sont définies dans une convention de partenariat ci-annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 0004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement à l'exportation des petites et moyennes entreprises du territoire de Marseille Provence Métropole, notamment dans cette période de crise économique.
- La cohérence de cette opération avec la stratégie de développement économique de MPM, votée le 17 décembre 2007, par le Conseil de Communauté.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 12 000 euros à l'association IMED.

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'association IMED.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole : Chapitre 65 - article 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90 – Sous Politique B320.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Alexandre BIZAILLON

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI